



Conseil Municipal

du 22 avril 2014

STA VIATOR

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, le Docteur Pierre DONADEY

Présents : DONADEY Pierre, BARRIOS BRETON Marie Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, HAVARD- CORBIERE Chantal, SALTON Gérard, DEBOST Bernard, AMADORI Jean-Claude, CHOLVIN-HENNION Stéphanie, DOTTAIN Laurence, DUQUESNE Céline, GUINARD Carole, NICOLO Antoine, PASTOR Nicole, SAIONI Vanessa, SIMON Raphaël, SIRI Jean-Alexandre, SOUMATI Marie-Christine, THOREL Hélène, ZIZZO François.

Procuration(s) : Mme THOREL Hélène à Mme BARRIOS BRETON Marie Thérèse

Secrétaire : Mme SAIONI Vanessa

Approbation du précédent PV du conseil municipal à l'unanimité
Le PV sera disponible sur le site internet de la commune

- 1) Comptes administratifs 2013 ; (Commune, eau et assainissement, pompes funèbres)
- 2) Comptes de gestion 2013 ; (Commune, eau et assainissement, pompes funèbres)
- 3) Vote des taxes 2014 : 5^{ème} baisse successive des taux d'imposition
- 4) Budgets 2014 ; (Commune, eau et assainissement, pompes funèbres) : le prix de l'eau reste inchangé
- 5) Délibérations budgétaires
- 6) Indemnités des élus
- 7) Délégations du conseil municipal au Maire ; (article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales)
- 8) Désignations des représentants aux organismes extérieurs ; (SIP, SICTIAM, SDEG, SILCEN, ADPP (Association du Pays des Paillons), SITV, mission locale, conseil d'école, collège de L'Escarène, commission des impôts, ASA Val de Lucéram, ASA des Prés inférieurs)
- 9) Désignations des représentants au CCAS
- 10) Désignations des représentants à l'office de tourisme
- 11) Désignations des représentants à la commission d'appel d'offres
- 12) Subventions aux associations
- 13) Personnel communal : création d'un emploi d'agent technique
- 14) Dissolution de la régie de la police municipale
- 15) Règlement du cimetière

Les délibérations n° 8 (représentants à la commission des impôts) et n°15 ont été retirées de l'ordre du jour

Les comptes administratifs (n°1) et de gestion (n°2) ont été adoptés par 16 voix pour et 03 abstentions

Le vote des taxes (n°3) a été adopté par 16 voix pour et 03 abstentions

Les budgets primitifs (n°4) ont été adoptés par 16 voix pour et 03 voix contre

Les délibérations budgétaires (n°5) ont été adoptés par 16 voix pour et 03 abstentions

Les désignations des représentants (n° 8, 9, 10 et 11) ont fait l'objet de votes individualisés

Les subventions aux associations (n°12) ont été votées par 16 voix pour et 03 voix contre

Les délibérations n° 6, 7, 13 et 14 ont été adoptées à l'unanimité

Le Maire,
Docteur Pierre DONADEY



Mairie de L'Escarène Place D'Audiffret 06 440 L'ESCARÈNE

www.escarene.fr

Tél. 04 93 91 64 00

Courriel : mairie@escarene.fr

Fax. 04 93 91 64 01